

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET

S.I.V.U. DES IFS

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion du Cimetière des Ifs

Saran, le 14 mars 2025

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU
12 MARS 2025

- Un exemplaire papier du procès-verbal est disponible au service état civil de la ville de Saran et publié sur le site internet de la ville <https://www.ville-saran.fr> dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.
- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical.
- Informations au Comité Syndical des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Président du S.I.V.U. des Ifs.

SIVU des Ifs - Administration

DEL_2025_001 - Aliénation de gré à gré d'un bien mobilier d'une valeur supérieure à 4 600 € TTC

Le cinq mars deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SIVU des Ifs a été convoqué, en séance ordinaire fixée au **mercredi douze mars deux mille vingt cinq**, à dix-sept heures à la Mairie.

Le douze mars deux mille vingt cinq, le Comité Syndical du SIVU des Ifs s'est réuni, à dix-sept heures, à la mairie, sous la présidence de Madame HAUTIN, Président.

Etaient présents :

Mme SICAUT, Mme HAMON, Mme BOIS, M. FOURMONT, M. KUZBYT, M. METAIS, M. PASSEGUE, M. PIVAIN, M. FROMENTIN, Mme HAUTIN,

Etait absent, ayant donné pouvoir :

M. CHAPUIS (Mandataire M. METAIS).

Etait absente excusée :

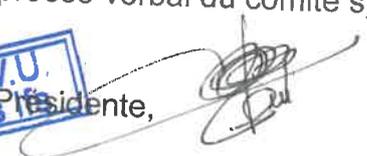
Mme DE CARVALHO.

Etaient absents :

Mme PREVOT, M. AMSTUTZ, Mme PEREIRA, M. SILLY, Mme DESNOUES, Mme MOULIN.

Secrétaire(s) de séance : Josette SICHAULT

Le procès-verbal du comité syndical du 12 mars 2025 est arrêté le :


La Présidente,



La Secrétaire de séance,


ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ D'UN BIEN MOBILIER D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 4 600 € TTC

N° DEL_2025_001

Il est rappelé au comité syndical que l'acquisition de la mini-pelle permettait l'ouverture et la fermeture des caveaux sans monument.

Le comité syndical du 6 novembre 2019 a retiré cette prestation de la tarification du SIVU des IFS, cette prestation étant dorénavant réalisée exclusivement par les pompes funèbres.

Il est proposé aujourd'hui la vente de la minipelle en raison de son état de fonctionnement qui conduit à sa faible utilisation au profit du matériel de la ville de Saran.

La société SODITRA sise 93 Rue de Curembourg – 45400 FLEURY LES AUBRAIS propose une offre de rachat pour un montant de 5 160,00 € TTC.

Considérant la confirmation de l'offre de la société, il est proposé au comité syndical d'accepter cette aliénation de gré à gré au prix proposé.

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- Décide d'approuver cette aliénation et autorise Madame la présidente à signer tous les documents en lien avec celle-ci.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Antenne** : information de la proposition de CELLNEX France avec une nouvelle répartition de la redevance annuelle, à savoir, 15 000 € à la charge du premier opérateur et 5 000 € à la charge du second opérateur. Le comité syndical demande le respect strict de la convention avec le maintien de la redevance par opérateur de 10 000 €/an.

- **Complément de plantation du carré I et enherbement** : information relative aux doléances d'une famille d'un défunt inhumé au sein du carré I puis présentation du projet de complément de plantation des espaces verts. Le comité syndical demande un report dans l'attente du printemps 2025 qui permettra d'avoir une meilleure image de l'évolution de l'aménagement paysager. Le comité syndical donne son accord pour la gestion différenciée des allées avec une information des usagers.
- **Propositions des travaux 2025 à la suite de la visite du 13 novembre 2025** : le comité syndical donne son accord pour les travaux de voirie. Le comité syndical souhaite privilégier un financement des travaux sans emprunt avec la vente réalisée du terrain sans diminuer les participations des communes membres.
- **Signalétique** : le comité syndical donne son accord pour la mise à jour du plan, le panneau animaux interdits. Pour l'histoire du lieu, il est demandé de privilégier un QR code qui permettra également d'obtenir des informations sur la gestion du cimetière ainsi que les personnes inhumées (portail du futur logiciel).
- **Fumée noire du crématorium** : les élus de Fleury-les-Aubrais s'interrogent sur l'émanation de fumée noire du crématorium. Une première explication a été fournie par la commune de Saran, en effet, le crématorium aurait rencontré un problème technique. Le SIVU des IFS interrogera par mail les services d'Orléans Métropole afin d'avoir plus d'informations.

La séance est levée à 18h14